La protection civile et la sécurité des centrales nucléaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **78 (1969)**

Heft 3

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683504

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La protection civile et la sécurité des centrales nucléaires

L'incident qui s'est produit récemment au réacteur nucléaire de Lucens a alarmé l'opinion publique. Les discussions qui ont suivi ont montré l'intérêt que l'on portait à cette affaire, mais aussi que certains milieux étaient inquiets et notamment en ce qui concerne les centrales nucléaires en construction chez nous. Il est de fait que tout ce qui est humainement possible est mis en œuvre pour protéger la population et que toutes les mesures de sécurité justifiées par l'évolution de la science et de la technique sont appliquées. Mais il est évident qu'ici pas plus qu'ailleurs il n'est possible d'atteindre un coefficient de sécurité de 100 % permettant de supprimer complètement les effets dommageables des radiations. Malgré toutes les mesures prises, on ne peut éviter des catastrophes naturelles qui s'abattent sur l'homme d'une manière toujours imprévisible. La découverte, la domestication et l'exploitation de l'énergie atomique à des fins pacifiques sont des œuvres humaines, ce qui ne permet d'exclure totalement ni une défaillance, ni une négligence, ni un événement imprévu.

Les mesures qui permettent d'assurer une sécurité maximale comprennent notamment le développement d'une organisation d'alarme et de protection. Le conseiller fédéral Roger Bonvin vient de nommer une nouvelle commission, qui est chargée de coordonner et de compléter les enquêtes en cours portant sur le fonctionnement des prescriptions de sécurité. La commission publiera un rapport sur les résultats de son activité. Elle est composée en majorité d'hommes de science; elle comprend notamment le professeur Paul Huber, président du groupe «alarme» de la commission fédérale de surveillance de la radioactivité. Il va de soi que les mesures déjà prises et celles qui vont l'être doivent être étroitement coordonnées avec l'activité de la protection civile, qui comprend dans son organisation également un service AC, dans le but non seulement d'informer la population sur les dangers des radiations et les mesures de protection à prendre, mais également de mettre en place à temps un dispositif efficace. Le Livre de la défense civile, qui sera prochainement remis à chaque ménage du pays, comblera une lacune existant à cet égard, dans le domaine de l'information.

L'importance des mesures à prendre n'a pas échappé aux pays étrangers, qui sont généralement plus avancés que la Suisse dans la construction et l'exploitation de centrales nucléaires. C'est ainsi qu'en automne dernier le ministère de l'intérieur de Bavière a organisé le premier grand exercice de protection contre les catastrophes, dans le cadre de la centrale nucléaire de Gundremmingen, au nord-ouest d'Ulm. Des observateurs de l'Office fédéral de la protection civile, de l'Union suisse pour la protection des civils et des Forces motrices bernoises ont assisté à cet exercice. En raison de la construction d'une centrale nucléaire à Mühleberg, il semblait intéressant de saisir cette occasion d'acquérir des connaissances et des expériences nouvelles dans un domaine encore inexploré. Ont participé à l'exercice: l'état-major d'intervention en cas de catastrophe de la circonscription concernée du Land de Bavière, ainsi que les experts de la centrale nucléaire, la Société pour la recherche atomique et la colonne de secours en matière de technique atomique de Carlsruhe, la police avec les détachements de détection des radiations ainsi que les autorités des régions impliquées dans l'exercice. Parmi les participants on a également relevé l'Office météorologique de Munich, la station météorologique d'Ulm, la tour de contrôle aérien de Leipheim, la police d'intervention de Bavière, l'armée fédérale avec la compagnie de protection ABC, les détachements fédéraux de protection des frontières, la police municipale de Munich, l'Institut de recherches chimiques de Munich-Schwabing, la Croix-Rouge, enfin les corps de sapeurs-pompiers volontaires des localités environnantes. La simple énumération des participants montre à elle seule ce qui existe déjà dans ce domaine en Allemagne fédérale et quel est le cercle des organismes qui sont concernés par les mesures d'alarme et de protection en matière de centrales nucléaires.

Le rapport détaillé rédigé sur l'exercice, et dont l'Office fédéral possède un exemplaire, montre que l'existence de plans d'intervention pour tous les cas possibles de catastrophes en Bavière a fait une grosse impression. Les mesures prises en fonction du dommage imaginé (la rupture d'une conduite dans le circuit fermé de vapeur de la centrale) et la coordination de tous les échelons engagés ont été extrêmement instructives et ont confirmé l'utilité de la conception qui prévoit, en cas d'incidents de ce genre, une action de premiers secours. Pour la protection civile suisse, il s'agit d'en tirer profit, spécialement en ce qui concerne l'état de préparation et les expériences faites au cours d'exercices dans le secteur du contrôle de la contamination et de la décontamination, c'est-à-dire dans l'appréciation des conséquences des radiations et l'émination des dangers qu'elles recèlent.